

1er Slalom Chawresse

EPREUVE: 1er SLALOM CHAWRESSE (Engis)

DATE: 16 avril 2023

ORGANISATEUR: ASBL ECURIE CHAWRESSE

N° D'ENTREPRISE: BE 409 339 901





ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :

CHAPITEAU rue des Tuiliers à 4480 Hermalle sous Huy (Engis)

REMARQUE:

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course: JADOT Joseph Lic. ASAF Nº LG403 Directeur de course adjoint: **BORLEZ Robert** Lic. ASAF N° LG534 Directeur de sécurité: LEPAILY Dany Lic. ASAF N° LG533 Directeur de sécurité adjoint : SENY Guy Lic. ASAF N°LG524 Secrétaire du meeting: Lic. ASAF N° LG520 **ROYEN Magali** Relations concurrents: MAERVOET Nathalie Lic ASAF N° LG529

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive Président de Collège : SAVARY Remy Lic. ASAF N° NA954

Commission Technique Président de Collège : GERLACHE Eric Lic. ASAF N° LG434

Adjoint: FALQUE Eddy Lic. ASAF N° LG430 Secrétaire: SCHULJENKO Nicole Lic ASAF N° LG409

Observateur ASAF: SAVARY Remy Lic. ASAF N° NA954

Médecin: MALOTEAUX Carole inami 19317945

Ambulance: AMBUCE RESCUE TEAM Nombre: 1

CHAPITRE 1er – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a. Organisateur : **Ecurie Chawresse**

Dénomination : SLALOM CHAWRESSE (Engis) Date : 16 AVRIL 2023

Fléché depuis: la sortie sur la N90 de « HERMALLE SOUS HUY »

b. Slalom comptant pour les <u>championnats</u>:

Federal VASAF Slalom Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg.

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour **"Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF"**

c. Permanences avant (jusqu'au 15/04/2023) et après l'épreuve :

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 17h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 17h à 21h)

Site: www.ecuriechawresse.be

Pendant l'épreuve : Chapiteau rue des Tuiliers à 4480 Hermalle sous Huy (Engis) gsm : 0486/335104

d. Timina

u. IIIIIII										
10/03/2023		Parution du Règlement Particulier								
10/03/2023		Date de début des engagements								
14/04/2023	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1								
14/04/2023	22h00	Affichage de la liste des engagés.								
		Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)								
16/04/2023	08h00	- Ouverture du Secrétariat								
		- Ouverture des Vérifications Techniques								
	08h30	Début de la reconnaissance pédestre								
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques								
		Clôture du Secrétariat								
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ								
	11h00	Fin de la reconnaissance pédestre.								
	11h30	Début de la première manche								
		60 ' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des</u>								
		<u>résultats officieux</u>								
		30 ' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats</u>								
		<u>OFFICIALISES</u>								
		30 ' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication</u>								
		des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.								

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS**: Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. **VOITURES ADMISES:** voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS**: une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

<u>Le bulletin d'engagement</u> lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des "Vérifications" **adéquate**, du document "Copies des licences" du pilote et des éventuelles demandes de "TP L devra parvenir pour le 14 AVRIL 2023 à 12H00 <u>exclusivement</u> par l'application web Inforius via l'adresse: https://inscriptions.azureedge.net/

Attention : Le TP-L est réservé aux seuls concurrents dont le véhicule est inscrit en Division 1

<u>Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (15 €) devra accompagner la demande d'engagement.</u>

Le montant du **droit d'engagement** ainsi que l'éventuel **droit de "TP-L"**, devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 14 avril 2023 à 12 Heures 00.**

Attention aux délais bancaires!

N° IBAN BE58 2400 5489 0179 - BIC : GEBABEBB - Intitulé: Asbl Écurie Chawresse Communication : SLALOM CHAWRESSE 2023 Nom du Pilote

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

a. Les frais d'inscription s'élèvent à : 65 €, sauf en Division 1 : 55 €, numéros non compris (3 €).

b.Licences et Titres de Participation 1-jour (TP) LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont <u>impérativement</u> <u>tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences <u>annuelles</u> (ASAF/VAS), en cours de validité (c.-à-d. année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

Elle peut être du type L (ASAF) ou R (VAS) en Division 1.

Elle doit être, au minimum, du type C en Division 2,3 et 4 et du type A4 en Division 5.

TITRES DE PARTICIPATION (TP)

Les concurrents participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'impositions médicales exigées exigé pour l'obtention du TP L. Une déclaration sur l'honneur de bonne santé est suffisante).

Voir possibilité(s) d'obtention retenue(s) par l'organisateur, au point 3, 2ème alinéa, ci-dessus).

ATTENTION:

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

c. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par virement bancaire <u>et ce, pour un</u> seul concurrent.
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1).
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

d. Participations plurielles

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une <u>seule participation</u> sera autorisée <u>par pilote</u> dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- <u>Une même voiture</u> pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum, 4).
- <u>Une même voiture</u> ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs. Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. Le concurrent tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de 8h00 à 10h15
- d. La détention d'une "<u>Carte des Vérifications Techniques"</u> ANNUELLE (15 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 2, 3, 4 et 5**.

Pour les concurrents de la **Division 1**, elle est obligatoire, mais **gratuite** (Duplicata =15 €).

N.B.: Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation: rue des Tuiliers à 4480 Hermalle sous Huy (Engis)
- b. Longueur:1200 mètres
- c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- d. Nombre de boucles par manche: 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 8h30 à 11h00

Art. 7. - de Prescriptions l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
 - Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. Arrivées
- c. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure, après l'arrivée du dernier concurrent, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.
- d. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25** € par infraction constatée.

Art.8. - Affichage – Classements

Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : Au chapiteau rue des Tuiliers et parution sur le site internet <u>www.ddrt.be</u>

Art .9.- Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00.

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 16 avril 2023 à 19heures au chapiteau rue des Tuiliers 4480 Engis.
- Des trophées seront distribués successivement, comme suit :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)
 - Classement général (Division 4 Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 5 Toutes cylindrées confondues)
 - Classements par classe (1 à 9)
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"

CHAPITRE 5 – APPROBATIONS

Art.10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : SCHULJENKO Prénom : Nicole, Pour la CSAP Liège Lic. N° 409 , en date du 07/03/2023

Nom: FRANKENNE Prénom: Jennifer Pour le GT ASAF, Lic. N° LG416, en date du 07/03/2023

Nom: HAYEZ. Prénom: Bernard, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 1, en date du 10/03/2023

N° Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE **Epreuve:** SLALOM CHAWRESSE Date: 16 AVRIL 2023 Bulletin d'inscription à remplir du 10 Mars 2023 au 14 avril 2023 engagement en ligne UNIQUEMENT site https://inscriptions.azureedge.net/ * MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION Ordre de réception : Div.: Cla: Engagement reçu Paiement reçu PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Nom: Prénom: Homme / Femme Si pseudonyme: N°: Né(e) le : Adresse: Localité: Code postal: Si nous devons vous contacter: E-Mail: Tél/GSM: **ASAF VAS** N° de Licence Type □ LG □OV \square VB \square WV \square BT \square NA □ AN Ecurie: **VEHICULE:** Marque: Type: Année de fabrication : Passeport technique ASAF N°: Cylindrée: CC TURBO: Numéro attribué à la voiture : OUI / NON DIVISION CLASSE Lic. A4 min. pour piloter en : Classe: 11 (*) Lic. C min. pour piloter en: Classes: 4 /5/6/7/8/9/10 (*) Lic. L min. pour piloter en : Classes: 1/2/3 (*) (*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales → Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 formulaires, dans ce cas) A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (plusieurs formulaires dans ce cas) Nom du 1er Pilote Nom du 2ème Pilote Nom du 3^{ème} Pilote Nom du 4ème Pilote Abandon de recours participants Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs. R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée! J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

N°

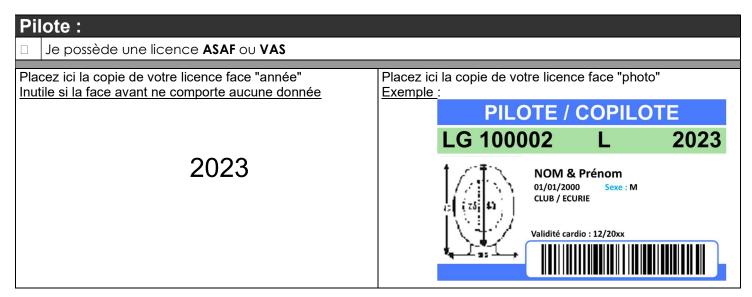
Club organisateur: ASBL ECURIE CHAWRESSE Epreuve: SLALOM CHAWRESSE Date: 16 AVRIL 2023

engagement en ligne UNIQUEMENT site https://inscriptions.azureedge.net/

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILO	TE/C	CONI	o u c	TEU	R																					
		nym	e :							F	Prénom :		Signature													
Nom: Si pseudonyme: Prov. ASAF VAS BT HT LG LX NA AN LI OV WOITURE Marque - Type RESERVE A LA COMMIS N° de portières / Capot AV Pare-brise feuilleté Eclairage Documents de bord Réservoir d'essence Canalisation d'essence Tôle pare-feu avant/arrière Arceau de sécurité Ceintures de sécurité / Harnais Batterie Extincteur Sièges Appui-tête Casque / HANS Eivations dans l'habitacle											l N	Туре														
	ł					1			VB	WV																
VOIT											Cyl.	Div.	Cla.													
				iviai q	<u>uc - 1</u>	урс					CC CC	Turbo		DIV.	Olu.											
										TEC																
N° de p	ortièr	res / C	apot /		X NA AN LI OV Trque - Type RESERVE A LA COMMI		OIVIIVII	SOUN	IEC	Fixations des rou		•														
Pare-brise feuilleté											Fonctionnement des freins															
Eclaira	ge								Anneaux de remorquage																	
Docum	ents	de boı	ď								Autocollants ASA	collants ASAF														
Réservoir d'essence											Passport ASAF P	H N°														
Canalisation d'essence Tôle pare-feu avant/arrière Arceau de sécurité											Vêtements (Combinaison)															
Tôle pare-feu avant/arrière											Divers :															
Arceau																										
Ceintures de sécurité / Harnais											Conformité de cla															
Batteri	е										Conformité de div	/ision														
Extinct	eur																									
Sièges											(Modifier éventuellement la liste des engagés)															
Appui-1	tête											EN ORDRE														
Casque	e / HA	NS											NON CC	NFORME												
Fixatio	ns da	ns l'ha	abitac	le							COMMISSAIRE TECHNIQUE															
Publici	tés sı	ur vitre	es								Licence N°:															
Rétrovi	iseurs	s Ext.	Int.								Nom/Cachet :															
Ornem	ent ex	ctérieu	ır																							
Echapp	oemer	nt																								
Protect	tions	des tu	yaute	ries																						
BT HT LG LX NA AN LI ON BESERVE A LA COMM N° de portières / Capot AV Pare-brise feuilleté Eclairage Documents de bord Réservoir d'essence Canalisation d'essence Tôle pare-feu avant/arrière Arceau de sécurité Ceintures de sécurité / Harnais Batterie Extincteur Sièges Appui-tête									<u>SECR</u>	ETARIAT DE L'	ORGANIS.	ATION :														
			oies																							
Pneum	atiqu	es																								



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;

Demai (MH (Pi	nde (lote &	d'u Pas	n T	itre er)/HF	de	Pai	rticip F (Pilo	oat te &	ion Pa	ı "L ssag	." (ger)	vala / Divis	ble p	ou ces	r uı s et l	n m Div.	iee 1 SI	tinç alon	g et	t da O./	ans Rég	i le Jula	es d irité A	liso ASA	cipl \F et	ines Mara	s I'y	y aι n/R	utor egul	'isa arity	nt) VHF	RS)				
										ilote & Passager) / Division Access et Div. 1 Slalom/ R.O. / Régularité ASAF																	_			l'ASA	F					
	Λ	= /			_																					_		1	N° 2	023	}					
Association	Sportive	_) <u>/</u> ;	tomobil	Fro	ncoph	One							nande oreuve																							
Rue de l'île Tel. :						clayn	m	ont	tan		lu	droi	t du													N° du T.P. pour l'épreuve :										
	085/	31.7	76.9	5			' '	iliy	ayı	FILLE	#11L.																									
E-mail Site Ir						2																														
			L	es c	and	dida	ts DC	OIV	ΈN	T c	om	pléte	r le fo	rm	ulai	ire (dan	s s	on i	inté	égra	alit	é en	M.	AJI	JSC	ULE	ES					_			
Nom de l'	épre	uve	e : S	Slalo	m (СНА	WRE	SS	E														Da	te :	: 16	avri	il 20)23								
(a							édec à co						ION essou	s)											ГР-	L (1	5 €	€)								
							requ																													
Province :																Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI												Л / N	ION							
Nom:																										Ť		Т	T				T			
Prénom :																												+	+	S	Sexe	: В	I F			
Rue:																										N°:		\top	1	Bt	te:					
Pays:			C.P	·. :]	Loc	alité	:																									
Né(e) le :			-		-	-		Nationalité : Permis de co						con	duii	re:	(OUI	/]	NON	ĺ	De	puis	+ de	e 3 ar	as:	(OUI / NON								
Téléphone fi	xe:				,	/								_ '	GSM	1 :					/							\perp								
E-mail:																																				
								Α	١ge	m	iniı	mun	า : <u>18</u>	an	ıs V	<u>/oir</u>	·R	<u>SG,</u>	Ar	tic	le 2	<u>2 ;</u>														
.	// \ 1/												ntion d																							
Je soussign conformité	avec le	es rè	glen	nents o	de l'	'ASA	ropre F et dé	initi éclai	iativ re re	e au enone	x ep cer p	reuve oour n	s inscri noi-mêr	tes a ne, t	nu ca mes a	iena ayan	rier i ts dr	ASA oits,	mes	a ne s hér	e par ritier	tici s, n	per q nes p	u ai rocl	ux e _j nes (preuv paren	es a ts, c	ont I onjoi	acce int, e	s m nfan	est o ts) et	uvert (en			
assureurs, à Art. 1.	formité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos ireurs, à tout recours contre : Art. 1. l'ASAF et les CSAP. ;																																			
Art. 2.	1. l'ASAF et les CSAP. ; 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;																																			
Art. 3. Art. 4.		le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; le ou les organisateurs de la manifestation ; d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;																																		
Art. 5.				les	con	curre	nts et l	es p	ropi	iétai	ires	ou dét	tenteurs	des	véh	icule	s pa	rticij	pants	s;																
Art. 6. Art. 7.																					mes) vi	sés ai	ux p	oint	s 1,2,	3,4 6	et 5 c	i ava	ınt ;						
pour tout do	mmag	les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants; les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant; les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant; lage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ne négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également																																		
ou indirecte engagement	d'une de po	nég orte-	glige: fort p	ice ou our n	i fat nes	ıte de ayant	s perso s droit	onne , me	es et es hé	des eritie	orga ers, r	anism nes pi	es repri oches e	s sul t no	blà s ass	i 7 ci sureu	-ava ırs.	nt. E	En ca	ıs de	e déc	ès,	le pr	éser	nt ab	andoı	ı de	reco	urs c	ontie	ent ég	galeme	ent			
Par ma sig	gnatu	re, j	je ce	ertifie	su	ır l'h	onneı	ur :											,	٠. ٣	,	12 4	CAE		,	1. 0	,.				1					
b. q	ue je r	n'en	igage	è à ne	pas	faire	usage	de d	drog	ues (dites	sillég	oratiqué ales ; je	suis	s d'a	ccor	d de	me	soun	nettr													-c1;			
Fédération o	u l'au ue i'ai	torit pris	é de s con	contró naissa	ôle a ance	antido e des 1	page o	ents	péte s qui	nte, régi	ains issei	si qu'a nt les	ux cont épreuve	rôle s au	s du itom	taux obile	d'a	lcoo ganis	lémio sées	e sous	s l'é	gide	e de l	'AS	SAF	et que	e je r	m'en	gage	à le	s rest	oecter				
sans réserve	ainsi o	que i	tous	les rè	glen	nents	dérivé	s, d	ont	ceux	, pa	rticuli	ers, des e AXA ,	épr	euve	es.						_				•					•					
me survena	nt en	cour	rs d'a	assura	ance	e. Ce	ci, dan	ıs ür	n dé	lai d	le tr	ente i	ours: la	céc	ité, 1	la sui	rdité	. la r	aral	vsie	l'ér	oile	psie.	les a	attao	ues d	'apo	plexi	ie. le	delii	rium	treme	ns,			
les troubles	menta	ux, I	le dia										gravant Prote															onsec	lueno	es)						
					_					_			3 ca										_													
	e solli l'ordre				tem	ıps qı	ie ma l	licer	nce,	la qı	ualit	é de n	nembre	adh	éren	t de l	l'asb	l AS	SAF,	dor	ıt je	m'e	engag	ge à	resp	ecter	les s	statut	s et l	e rè	glem	ent				
J	'autor	ise 1	'AS	AF, le	s C	SAP	et le cl	ub à	à tra	iter l	es d	onnée	s repris	es c	i-des	ssus,	en c	onfo	rmit	té av	ec 1	a <u>d</u>	éclar	atio	n re	lative	e à la	a vie	priv	<u>'ée</u> e	t aux	donn	ées			
													ance et a iltable s						ww	w.as	saf.l	эe														
													sollicit										nulle	et n	on a	venue	÷.									
Signature	du d	ema	and	eur,	pré	céde	e de	la	me	ntio	n "l	u et	appro	ıvé	"																					
Fait à																	4.																			
J'atteste s	ur l'h	opr	PLIT										nté" á															a pr	atio	IIE C	lu(d	es/di	t(e)			
sport(s), e									1u C	uu	ъh,	Ji i d	(** Bi															a pi	auqt	<i>a</i> 0 0	iajui	Jujui	.(J)			
Signature	du d	ema	and	eur p	réc	cédé	e de	la r	ner	ntior	า "lเ	u et a	approu	vé"	' :																					

Signature du Com. Sportif
Pour autant que l'attestation d'aptitude,
ci-dessus, soit signée.

N° de Licence :

Date :

Réservé au Com. Sportif